

Dominique Rolland  
Maître de conférences  
Directrice du département de Formation et de Communication Interculturelle  
Inalco  
[domrolland23@gmail.com](mailto:domrolland23@gmail.com)

aux membres des comités scientifique et de pilotage

Paris le 14 janvier 2014

Chère Madame Martine Salmon Dalas,  
Chers membres des comités scientifiques et de pilotage

Le compte rendu de la réunion du comité scientifique du 2 juillet, ainsi que la réponse qui vous a été adressée, m'ont été transmis par le collectif des associations du Cafï. Bien entendu, j'adhère totalement à leurs commentaires, mais je tenais aussi à faire connaître aux membres des comités scientifique et de pilotage, mon propre point de vue.

Le 20 janvier 2010, la Mairie et l'ANRU avaient rendu public un cahier des charges destiné au recrutement d'une équipe chargée d'instruire le dossier du lieu de mémoire du Cafï. La mission était ainsi formulée :

« La mission confiée au prestataire portera sur les études de définition d'un lieu (ou de plusieurs) de mémoire au Cafï

La convention ANRU signée en janvier 2008 prévoit :

- la rénovation et la mise en sécurité des lieux de culte tels que l'église et la pagode  
- d'autre part la réalisation d'un espace de mémoire pour consacrer le Cafï comme lieu unique et symbolique, au plan national, de la mémoire de la communauté indochinoise. »

Cette mission devait comporter deux phases : une première, plutôt exploratoire, de définition de la notion de mémoire pour les associations et les résidents, la deuxième devant aboutir à un projet, permettant au maître d'ouvrage de se déterminer sur des actions matérielles et immatérielles. L'équipe se devait, à la fin de cette étape, de proposer au moins 2 scénarios de valorisation du concept de mémoire.

Etaient explicitement mentionnés les points suivants : identification et hiérarchisation des thématiques (histoire de l'Indochine, histoire des habitants du camp, liens avec l'histoire des migrations), analyse spatiale au regard des besoins (aménagement extérieurs, notamment), orientations muséographiques, affectation et définition des surfaces (expositions temporaires/permanentes).

Il s'agissait donc, de manière très explicite, d'aboutir à une (voire plusieurs) propositions concrètes, associant forme et contenu. Cette mission devait durer deux ans.

Quatre années se seront bientôt écoulées. C'est un bien étrange anniversaire, car aucune réponse concrète en termes de contenu ou de choix muséographiques n'a été apportée à ce cahier des charges. Je ne sais d'ailleurs même pas si cela est bien légal, d'avoir mis au concours une mission qui a été attribuée et financée, et dont la demande, semble-t-il, a été modifiée en cours de route.

Cela reste pour moi tout à fait incompréhensible, je ne comprends pas comment cela a pu se produire, s'il s'agit d'incurie, d'incompétence, de manque d'investissement, ou de volonté délibérée. En effet, j'ai découvert, en même temps que les résidents du Cafï, qu'il n'y avait, contrairement à ce que nous supposions, et qu'on avait laissé croire jusque là, aucun

financement disponible, pour quelque contenu que ce soit, hors la réfection des lieux de culte. Malgré mes demandes, et celles des associations, il n'avait jamais été répondu clairement à ces questions de financement. Nous ne disposions, officiellement, que des chiffres figurant dans le cahier des charges, et de quelques informations contenues dans les documents de l'ANRU, qui pouvaient laisser craindre, effectivement que la réfection/mise en conformité des lieux de culte, n'absorbe la totalité des financements. Mais on pouvait supposer, en raison des attendus de la mission de définition du lieu de mémoire, que d'autres sources de financements existaient, ou pouvaient être mobilisées. En réalité, seuls ces crédits de l'ANRU avaient été prévus.

Or cette information importante n'a jamais été clairement portée à la connaissance des principaux intéressés, les résidents et associations les représentant. Les partenaires institutionnels, collectivités territoriales, ANRU, offices HLM, n'ignoraient certainement pas cette situation, et savaient qu'il serait très difficile, sinon de manière marginale, de solliciter d'autres bailleurs de fonds, et que cela signifiait, concrètement que les demandes du cahier des charges étaient hors de propos. Le cabinet Arcus l'a certainement compris dès qu'il a été en responsabilité d'un dossier désormais bien dérangeant. Cadeau empoisonné, pourrait-on dire.

Il n'a jamais été dit que le lieu de mémoire n'était qu'« un objet résiduel » dans le projet de l'ANRU, comme le rapporte D. Mandouze au comité de pilotage. En tous cas cette expression, assez dévalorisante il faut bien le dire, par son nom commun « objet » et l'adjectif qui le qualifie « résiduel », en contradiction totale avec celle utilisée par les rédacteurs du cahier des charges : « lieu unique et symbolique, au plan national, de la mémoire de la communauté indochinoise. ». On a vraiment l'impression que l'on ne parle pas de la même chose. D'un côté une insignifiance, de l'autre côté une reconnaissance nationale.....

Je crains maintenant de comprendre les raisons pour lesquelles aucune étude n'a été engagée pour la muséographie. Je n'ai cessé, pendant ces quatre années, de le réclamer, et de demander des éléments chiffrés, en terme de financement et de m2, données sans lesquelles je savais impossible de construire un projet. Aucune réponse, ni sur les financements, ni sur les contraintes matérielles, ni sur les exigences méthodologiques de transparence et de concertation.

Je réalisemaintenant que ces demandes étaient sans objet, puisque ceux à qui elles s'adressaient savaient pertinemment qu'il n'y avait pas de financement, et qu'en période de crise, on ne pouvait guère en espérer de nouveaux. Si on veut pousser le raisonnement à son terme, pourquoi engager des études dont la réalisation ne verrait jamais le jour ?

Il se trouve que je ne suis pas complètement naïve, j'ai instruit un important projet muséographique portant sur la revalorisation de l'ensemble des musées du Vietnam. Je sais comment on instruit ce genre de projet, parce que je l'ai déjà fait. Par ailleurs, j'ai conservé un réseau de spécialistes dans le domaine, tant dans le montage technique et financier, que dans la muséographie. J'ai également fait le tour des lieux de mémoire existant en France, pour m'informer de la manière dont ils avaient été conçus et réalisés. Je savais donc très bien que pour le lieu de mémoire du Cafï, quelque chose dysfonctionnait gravement. Mais je n'imaginai pas, même si j'ai pu le redouter, qu'en réalité, le projet était une case vide. C'est une réalité dont aucun des protagonistes n'est responsable, mais je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été dit, pourquoi il nous a fallu tant de temps pour découvrir la vérité. Attendait-on, plus ou moins consciemment, qu'une fois la rénovation achevée, les habitant

relogés, l'ANRU et les constructeurs ayant quitté les lieux, la demande de mémoire s'émousse, que la combattivité des associations s'enlise ?

Le rapport de Daniel Mandouze comportait d'ailleurs une sorte de mise en garde, puisqu'il signale en page 10 du document qu'il a remis, le décalage effectif entre « le temps du programme (financement de la reconstruction à inscrire dans des délais courts, et le temps du projet (travail d'élaboration partagée sur les contenus et le fonctionnement qui s'étalera sur une période plus longue) ». Ce décalage identifié comportait effectivement le risque de la dilution dans le temps, une fois la reconstruction achevée.

A moins que les responsables n'aient espéré je ne sais quelle amélioration miraculeuse de la situation financière, et d'inattendues largesses. Je note cependant qu'aucun dossier de financement de projet n'a été élaboré, et si des bailleurs de fonds ont été sollicités, ce ne pouvait être sur un projet précis.

Au lieu de transparence, la fuite en avant a continué. Lors d'une rencontre avec le comité de pilotage, il a été demandé au collectif des associations de rédiger un projet, afin qu'il soit chiffré, et serve de base à une recherche de financement. Cette demande aux associations n'avait aucun sens : plus de trois ans après le début de l'étude, on demandait à des associations, sans assistance d'experts, de produire un document technique permettant de chiffrer un projet ? N'importe quelle personne qui a travaillé sur des projets de ce type sait très bien que ce n'est pas possible. Vous à qui je m'adresse le savez fort bien : pour élaborer un projet, il faut un savoir-faire, pas un désir de reconnaissance mémorielle, et sans scénario très précis, inscrit dans des contraintes financières et techniques, il n'y a rien à budgétiser.

La réalité n'est en fait apparue clairement qu'au mois de juin dernier, lors d'une rencontre du collectif des associations avec l'ANRU, puis au cours de la réunion du 15 août, au cours de laquelle Daniel Mandouze, qui y assistait, a confirmé cette absence de financement. Une situation que personne n'avait imaginée : tous pensaient bien que les fonds seraient limités, mais certainement pas qu'il n'y avait aucun financement, ni pour les bâtiments préservés, hors lieu de culte, ni pour les espaces extérieurs. Donc cela signifiait la fin probable du projet du lieu de mémoire, il ne faut pas rêver.

Si chacun de vous s'était senti impliqué, on sait bien ce que vous auriez fait. D'abord jouer la transparence. Ensuite vous mettre à côté des associations, du côté des associations, parce que le lieu de mémoire est un enjeu commun, et que c'est un combat à mener ensemble. Je l'ai exprimé à plusieurs reprises. Il fallait être ensemble, toutes forces mises en synergie, services techniques, DRAC, comité scientifique, archives, mairie, région, département, spécialistes de tout bord, pour gagner cette bataille. Monter un projet, investir quelques milliers d'euros pour s'associer un muséographe qui fasse une étude de faisabilité, et une fois ce projet conçu et rédigé, aller chercher des fonds, partout où il peut y en avoir, dans les ministères, dans les collectivités territoriales, auprès des entreprises, dans le secteur du tourisme, et peut être ailleurs encore. C'est un combat. Il eut été votre honneur.

Sauf que, pour cela, il fallait pouvoir s'appuyer sur une étude préalable : celle que demandait le cahier des charges, qui était justement destinée à cela.

C'est pourquoi ce travail, indispensable, j'ai décidé de l'entreprendre. Seule, sans mandat, et sans financement. Il a donné lieu à un rapport d'une cinquantaine de pages et aborde à la fois la politique des publics, les retombées sur la commune en termes de bénéficiaires, l'historique du camp, son lien avec l'histoire coloniale et migratoire, les apports de la coopération décentralisée, les thématiques à traiter, la question du virtuel et des expositions in situ, les expériences en référence, et d'autres choses encore. Et il comporte également des solutions, dont l'une, intitulée « briques de mémoire », est consensuelle, peu coûteuse et implique

fortement la population du camp.

Ce n'est qu'une base de travail qui, bien sûr, demande à être complétée, car je n'ai pu, faute de moyens, aller au bout de certains questionnements, notamment pour ce qui concerne l'étude de marché et la recherche de bailleurs de fonds. De leur côté, les associations ont également fait un effort remarquable de réflexion, tout au long de ces quatre années, pour mieux cerner les enjeux, pour apprendre à se situer dans des contraintes, pour objectiver leur histoire. Eux aussi ont produit un document qui résume leurs attentes et leurs exigences.

Pendant ces quatre années, le travail de D.Mandouze et du cabinet Arcus, aura certainement permis de sauver les meubles, et il faut que de cela il soit remercié, même s'il n'a pas respecté le cahier des charges, à partir duquel il a été mandaté-et sans doute ne le pouvait-il pas. Le classement au patrimoine des bâtiments, -un îlot-témoin constitué des lieux de cultes, de 4 barres et de leur environnement-, garantit leur préservation sur le long terme, même si les affectations qu'il avait prévues (halle ouverte, notamment) risquent fort d'être remises en cause. Si ce dossier de classement n'avait pas été instruit et mené à son terme, il ne fait pas de doute que, dans la situation actuelle, faute de moyens pour les valoriser rapidement, ces bâtiments auraient fini par être livrés aux bulldozers.

Le cahier des charges précité prévoyait également que l'on sollicite, pendant l'étude, l'expertise de spécialistes universitaires, sociologues et historiens. Ces spécialistes n'avaient jamais été contactés, et c'est en raison de la demande répétée du collectif des associations, que le comité scientifique a été constitué. Sa mission a sans doute été mal définie, et je dois constater que les travaux de cette instance n'ont pas permis de faire avancer le dossier. Le rôle des universitaires eut été de travailler avec les associations, or, dès le début, celles-ci n'ont pas été associées aux réunions de travail. Or, c'était essentiel.

J'en viens au compte rendu de votre réunion du 2 juillet.

Il fait tout d'abord état de votre recherche de documentaliste-chercheur, qui « pourrait, en quatre mois, réaliser un état des sources et de bibliographie ainsi que proposer une orientation thématique pour le futur lieu de mémoire », et pour lequel vous avez sollicité une subvention de 10.000 euros. J'ai déjà dit que je ne voyais pas en quoi ce travail pouvait être utile. D'une part parce qu'il a été déjà très largement, sinon complètement effectué, par les archives d'Agen, et par les chercheurs qui ont travaillé sur le Cafî et les rapatriements d'Indochine, à savoir principalement Ida et Pierre Simon, P.Wadbled et moi-même. D'autres chercheurs et centres de recherche, nombreux, ont travaillé sur les migrations, notamment dans le sud ouest, et les sources sont bien connues. Et s'il existe des fonds non exploités, ils ne peuvent en aucun cas donner d'éclairage très nouveau, utile pour l'élaboration du lieu de mémoire. Quant aux fonds privés, détenus par des personnes du Cafî ou qui y ont travaillé, je doute qu'elles soient facilement accessibles à une personne sans lien avec le Cafî. En tout état de cause, ce projet n'aboutira qu'à une banque de données, dont l'essentiel et déjà connu, et qui sert un travail universitaire, en aucun cas le lieu de mémoire. Quant à demander à cette personne de proposer une thématique, ça n'a aucun sens. Comment voulez-vous qu'un chercheur qui n'a qu'une connaissance livresque et archivistique du Cafî, limitée à quatre mois, et qui de surcroît ne sera pas spécialiste des questions mémorielles, puisse faire une proposition adaptée?

Je vous rappelle quand même que ce travail a été effectué dans le rapport que je vous ai remis, et par les documents élaborés par le collectif des associations, pour zéro euros, et que je ne vois pas ce que votre documentaliste pourrait apporter de plus. Mais comme on le verra plus loin, vous n'avez pas prêté grande attention, semble-t-il, à nos contributions.

Votre recherche confuse de stagiaire démontre, s'il le fallait encore, votre faible connaissance

des besoins et des ressources. Comment avez vous pu penser à un spécialiste du Japon, alors qu'il existe quantité de centres de recherche, avec des doctorants compétents, spécialisés sur le Vietnam, et accessoirement sa diaspora ? Vous avez contacté Bordeaux, Toulouse, l'Ecole des Chartres, sans succès, (et sans surprise) !!! Et pas l'Inalco, où je travaille, et Paris VII, qui ont des départements d'études vietnamiennes et des centres de recherche connus de tous !! et accessoirement celui que je dirige, de communication interculturelle, lequel pilote un projet d'archives sonores et video sur le Vietnam ! Je suis désolée, mais les bras m'en tombent ! Pour mettre à son comble mon indignation, je lis dans votre rapport que l'idée dominante du rapport de la CEP était un « pastiche de village asiatique » ! Outre le fait que cela ne correspond absolument pas à leur projet (qui donc n'a été ni lu, ni écouté), l'expression « pastiche » est proprement insultante et méprisante à l'égard du travail qu'ils ont fourni. Quant à ce qui me concerne, je ne sais pas ce qu'est une « démarche politico-touristique », expression manifestement inventée pour l'occasion, et mon projet n'est pas un mur de briques !!!! S'il vous plaît, les associations du Cafi et moi même avons travaillé seuls, tentant de combler le vide face auquel nous étions confrontés, ce travail n'a été ni soutenu, ni financé, ni reconnu, et l'indifférence et le mépris que vous affichez est vraiment scandaleux, quand vous mêmes, disposant d'autres moyens, n'avez rien produit en terme de contenu, et que vous continuez à vous fourvoyer dans des impasses.

Ces 10.000 euros que vous sollicitez auraient pu être bien mieux employés, par exemple pour engager, non pas un chercheur-documentaliste, mais un muséographe qui nous permette d'aboutir à un PROJET, sur la base de nos réflexions, et à partir duquel nous pourrions demander des SUBVENTIONS. Nous aurions ainsi de la matière à discuter avec les partenaires locaux et régionaux, voire nationaux.

10.000 euros, c'est la somme qu'il nous faut pour créer une première exposition dans les locaux mis aux normes à l'arrière de l'église. Lors de la réunion, Daniel Mandouze rappelait très justement qu'il faudrait absolument que ces locaux soient investis lors de leur inauguration officielle, si l'on veut pouvoir lever des fonds pour l'ensemble du lieu de mémoire.

Il est certainement possible de récupérer certains éléments de l'exposition de 2006, mais il faut néanmoins la repenser entièrement, et pour cela engager un muséographe. On pourrait demander l'expertise de Véronique Dolfus, (architecte muséographe responsable de la coopération muséographique avec le Vietnam et auteure du lieu de mémoire de Dinan) , sur l'ensemble du lieu de mémoire , la refonte de l'exposition, et l'intégration des briques. Si son expertise, -sans doute la meilleure option-est trop onéreuse, on peut solliciter Cécile Léna, scénographe, qui est à Bordeaux et connaît bien le Cafi.

10.000 euros, c'est aussi la somme qu'il nous faut pour mettre en place mon projet de « briques de mémoire », que je ne vais pas vous résumer ici, puisque vous êtes censés l'avoir lu.

Je suis outrée par ce rapport, qui illustre bien le peu d'attention qui est porté au Cafi, aux personnes qui défendent sa mémoire et son identité. Personnellement, quand j'ai été auditionnée par le comité scientifique, j'ai été convoquée à 15h, reçue à 15h45, alors que pour des raisons de transport, une partie des membres ont quitté la salle une heure plus tard, et encore, ils étaient loin d'être nombreux, et les membres du comité de pilotage, présents le matin, Daniel Mandouze et Claire Pasut, n'ont pas assisté à ma présentation.

Je n'ai pas vu de compte rendu de cette audition.

Bien entendu, il ne m'a pas été proposé de me rembourser le billet de train, et je dois dire qu'on ne m'a même pas offert un café. Après tout, on n'a pas non plus invité les représentants des associations à déjeuner lors de l'installation du Comité Scientifique à Sainte Livrade. Ce n'est pas grave en soi, mais tous ces petits détails accumulés, nous ont, depuis longtemps, convaincus qu'il n'y avait pas de véritable écoute, moins encore de désir de

dialogue.

L'échec du lieu de mémoire, vous en portez tous une part de responsabilité. Probablement parce que vous ne connaissez pas le Cafi, vous n'avez pas saisi ce qu'il représente pour la mémoire coloniale, l'apport de son histoire pour comprendre ce que signifient aujourd'hui les notions de métissage, d'intégration, de diversité. Il y a de vrais enjeux à l'échelle nationale, que vous ne voyez pas.

Je suis très triste bien sûr, en cet anniversaire. Très en colère aussi.

Je pense que tout ce combat pour le Cafi illustre assez bien la façon dont on traite la mémoire coloniale en France, aujourd'hui. Pas partout, heureusement. Il y a des villes, petites ou grandes, qui font un travail respectable et respectueux.

Je suis anthropologue, j'aime bien l'analyse institutionnelle. Cette histoire de la façon dont la mémoire du Cafi a été maltraitée, mérite vraiment un article de fond.

Que je ferai, sûrement un jour.

En souhaitant que cette longue lecture vous permette de réagir, et de prendre les décisions qui vous incombent, s'il est encore temps, puisque ces comités, de pilotage et scientifique ont un terme. A la fin de cette année 2014, vous ne serez plus en charge de ce dossier. S'il est porté par le Grand Villenevois et le label Pays d'Art et d'Histoire, à moins d'une forte volonté de ces structures, je crains que le lieu de mémoire ne voie jamais le jour.

Très cordialement.

Dominique Rolland